

FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

POLITIQUE

POLITIQUE : MANUEL DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance doit procéder à un examen du Manuel de gouvernance de la FCO au moins une fois tous les cinq ans.

Le Comité de gouvernance recommande au Conseil d'administration, s'il y a lieu, des modifications au manuel.

ENTRÉE EN VIGUEUR INITIALE : Novembre 2006

DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2011

PROCHAIN EXAMEN : Avril 2016